

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET ORDURES
MÉNAGÈRES**

N° CC_2025_0157

Séance du : mercredi 26 novembre 2025

Convocation du : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Ines AYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE par Dominique LACHENAL, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

Bertilla LE GOC, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Considérant que le budget primitif 2026 du budget des ordures ménagères ne sera pas adopté au 31 décembre 2025, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2026, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandattement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2026 du budget des ordures ménagères, l'engagement, la liquidation et le mandattement des dépenses d'investissement hors AP/CP en 2026 dans la limites des montants et des répartitions détaillées dans le tableau annexé à cette délibération.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 27/11/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 28/11/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Anticipation des crédits d'investissement 2026 par compte - Hors AP/CP
Budget Ordures Ménagères

Chapitre	Libellé	Budgété 2025	Reste à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
2031	FRAIS D'ETUDES	60 809,00	21 309,00	39 500,00	9 875,00
2033	FRAIS D'INSERTION	870,00	0,00	870,00	217,50
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	48 589,80	39 589,80	9 000,00	2 250,00
(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 268,80	60 898,80	49 370,00	12 342,50
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	118 400,00	0,00	118 400,00	29 600,00
2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	102 600,00	102 600,00	0,00	0,00
(C)204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	221 000,00	102 600,00	118 400,00	29 600,00
21351	BATIMENTS PUBLICS	3 272 380,94	55 300,94	3 217 080,00	804 270,00
2145	CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - INSTAL.GEN. AGENC. AMENA	264 820,51	264 820,51	0,00	0,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 716 591,32	232 791,32	1 483 800,00	370 950,00
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 185 951,41	1 169 940,41	16 011,00	4 002,75
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	7 164,76	654,76	6 510,00	1 627,50
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 450,00	0,00	1 450,00	362,50
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 452 358,94	1 723 507,94	4 728 851,00	1 182 212,75
TOTAL GENERAL		6 783 627,74 €	1 887 006,74 €	4 896 621,00 €	1 224 155,25 €